

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du contrat de maitrise d'œuvre passé avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Olivier WEETS dans le cadre du projet de valorisation culturelle et touristique du site du phare du Cap Béar à Port vendres

CC ACVI / Agence Olivier WEETS ARCHITECTE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu la délibération n°035-19 en date du 01^{er} mars 2019 approuvant le contrat de maitrise d'œuvre passé avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Olivier WEETS, sis 21 rue du Calvaire- 92 210 SAINT-CLOUD (Siret n°512 536 053 000 14), dans le cadre du projet de valorisation culturelle et touristique du site du phare du Cap Béar à Port Vendres,

Vu le projet d'acte modificatif n°1,

Considérant le montant des travaux du projet établi à la phase PRO, augmentant le forfait de rémunération du maître d'œuvre par l'acceptation de cette mission suivant les conditions fixées à l'article 4.3 du contrat de maitrise d'œuvre,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 relatif à l'augmentation du forfait de rémunération définitif du maitre d'œuvre à l'issue de l'acceptation de la mission PRO du contrat de maîtrise d'œuvre passé avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M.Olivier WEETS, sis 21 rue du Calvaire- 92 210 SAINT-CLOUD (Siret n°512 536 053 000 14), dans le cadre du projet de valorisation culturelle et touristique du site du phare du Cap Béar à Port Vendres, et ce pour un montant de +18 597.39 €-HT (dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-neuf cents hors taxes, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n° 1 de + 25.32%,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 27/11/2024,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

**Le président
Antoine PARRA**

Pour le Président par délégation
le Directeur général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis (CC ACVI)
3, Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Olivier Weets Architecte – SARL
Représentée par son gérant Monsieur Olivier Weets, ACMH
21, rue du Calvaire – 92 210 SAINT-CLOUD
Tel 01 46 02 24 19
o.weets@olivierweetsarchitecte.fr
SIRET 512 536 053 00014

C - Objet du marché public

☒ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de maître d'oeuvre dans le cadre du projet de
Valorisation culturelle et touristique du site du phare du Cap Béar à Port-Vendres

☒ Date de la notification du marché public : 29 mars 2019

☒ Durée d'exécution du marché public : 24 mois ou jours.

☒ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 73 442,48 €
- Montant TTC : 88 130,98 €

EXE10 – Avenant n°1

(Mission de maître d'oeuvre dans le cadre du projet de
Valorisation culturelle et touristique du site du phare du
Cap Béar à Port-Vendres)

Reçu de dépôt en préfecture
066-200043602-20241108-BC2024-1189-06
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024

D - Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Mise à jour du montant des travaux à réaliser suite aux études complémentaires, évolution du projet et recommandation de la DRAC.

Montant initial prévu Mars 2019: 735 160,00 € HT

Montant arrêté en Mai 2022: 921 320,00 € HT

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 597,39 €
- Montant TTC : 22 316,86 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 25,32 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 92 039,87 €
- Montant TTC : 110 447,84 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
WEETS Olivier, ACMH Gérant de la SARL OLIVIER WEETS ARCHITECTE	Saint-Cloud Le 13/04/2023	OLIVIER WEETS ARCHITECTE SARL, au capital de 200 000 € 21, rue du Calvaire - 92210 ST CLOUD N° SIREN 512 536 053 - Code APE 7111Z RCS 512 536 053 NANTERRE - TVA FR 615 12 53 00 53 47 National Ordre des Architectes S13191

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: *Angelis Simon*, le 27.11.2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.